

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_030-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 030	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusés</u> : M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 présents	
4 excusés avec pouvoir	
3 excusés	
1 absente	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 11 avril 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 avril 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_031-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 031

<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusé 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 25</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard)</p> <p><u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022</p>	
<p><u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost</p>

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
Syndicat des copropriétaires	10 avenue Charle de Gaulle	Morez	Rangement + partie d'appartement	libre à la vente
M. GRENIER Jean-Michel	10 avenue Charle de Gaulle	Morez	atelier	libre à la vente
M. FERREIRA César et PASSOS DA SILVA COSTA Carla	4 rue Ernest Renand	Morez	bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. GRENIER Christian-Paul, M. Jean-Michel GRENIER	10 avenue Charle de Gaulle	Morez	WC	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	10 avenue Charle de Gaulle	Morez	parking	libre à la vente
L'etablissement publique fincier	123 rue de la république	Morez	bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. BERRA BAH Ali	75 rue de la république	Morez	appartement + grenier	libre à la vente
Mme FILIPPI Gaëlle	7 rue Louis Grandchavin	Morez	cave + appartement + garage	libre à la vente
M. BONDIER Jean-Joseph	1 rue hyacinthe cazeaux	Morez	cave + appartement + garage + grenier	libre à la vente
M. CROTTI Paul et Mme BERTHET Huguette	Les Raffougs	Morez	Non bâti	libre à la vente
M. ENES DA COSTA Bruno	32 Avenue de la libération	Morez	Maison	libre à la vente
Mme MOREL Morgane	1 avenue Romain Roussel	Morez	appartement/cave/garage	libre à la vente
M. MALFROY Claude	Les Lattes - LA MOUILLE	Morez	terrain à bâtir	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Parking extérieur	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Appartement	libre à la vente
CONSORTS PECCAUD	1 rue Constant Ménon	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme BADOZ Laurence	7 rue Constant Ménon	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
SCI DONIEZ MOREZ	80 route royale	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	4309 route des fontaines	Bellefontaine	1 plateau / 1 emplacement de stationnement	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	2 caves / 4 appartements / cave	libre à la vente
M. PORTEJOIE Dominique	34 rue de bellevue	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme GILLET Sylvie	55 rue de la République	Morez	5 caves / 1 autre	libre à la vente
M. PLAIXT Xavier et Mme JEANTET Nathalie	21 quai Aimé Lamy et 2 rue de la fontaine	Morez	Grenier	libre à la vente
M. BELNOURI Daniel et Mme DUVERNOY Marcelle	20 rue Wladimir Gagneur	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. DENIAUD Didier et Mme AUBRY Dominique	10 rue du docteur Regad	Morez	Appartement	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	1 cave / 1 appartement / 1 aire de stationnement	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	2 caves / 4 appartements / 2 aires de stationnement	libre à la vente
Mme BURTIEN Françoise	87 Rue de la République	Morez	2 caves	libre à la vente
SCI du Parc	2 avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement / 1 cave / 2 emplacements de parking	libre à la vente
Mlle FASSIOTTI Suzanne	La Buclé - LA MOUILLE	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme PICARD Valérie	1 avenue Romain Roussel	Morez	1 cave / 1 appartement / 2 garages	libre à la vente
Mme PAUC Cyrille, Mme PAUC Nathalie, Mme PAUC M. FIEVET Damien et Mme BOURLET Annie	19 chemin au Lou	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. BELLEBOUKHE Abdelmadjid	46 Rue Neige et Sapins - La Creuse	Longchaumois	Non bâti	libre à la vente
M. BELLEBOUKHE Abdelmadjid	14 rue Gambetta	Morez	2 caves / 1 appartement / 1 grenier / combles	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	1 cave / 2 plateaux à aménager / 1 aire de stationnement	libre à la vente
M. ZUNQUIN René et Mme VENDAMME Mauricette	38 rue Balafin	Longchaumois	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. OLIVIER Cédric	12 Avenue Charles de Gaulle-Morez	Morez	Appartement	libre à la vente
M. CAKIR Ergül et Mme YENER Gilbeyaz	16 Rue Gambetta	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme GIRARDOT Michelle	49 Rue de la République	Morez	1 appartement / 1 cellier / garage	libre à la vente
MJ Concept Immobilier, M. ALVES Julien Manuel René	4309 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 plateau / 1 emplacement de stationnement	libre à la vente
M. et Mme ADDOUCHE Mohammed et Corinne	1 Avenue Romain Roussel - Résidence les Jonquilles	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
Etablissement Public Foncier Doubs BFC	123 Rue de la République	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. KESRAOUI Ycine	4 Passage de l'Oratoire - 4 chemin du Canton (Lieudit)	Morbier	2 garages	libre à la vente
Mme SAIDANI Rachel	3 Rue du Docteur Regad	Morez	Bâti sur terrain propre	délégation de préemption

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 039-243900479-20220608-2022_031-DE

Concernant la déclaration d'intention d'aliéner correspondant au bien situé appartenant à Madame Rachel Saidani, Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il a délégué ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain et ZAD à la Commune de Hauts-de-Bienne.

Pour le reste des déclarations d'intention d'aliéner, le Président a décidé de ne pas utiliser son droit de préemption.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des droits de préemption urbain et ZAD.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_032-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 032	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de délégation de signature – Bail relevant du Code civil avec M. Julien Alves	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le Président expose :

Monsieur Julien Alves, dirigeant de la société *MJ Concept Immobilier*, recherchant des locaux afin d'y entreposer du matériel de façon provisoire, a contacté dernièrement Haut-Jura Arcade Communauté dans ce sens. Compte-tenu de la fin du précédent bail conclu avec la société *Trans'Organisation*, et, par conséquent, de la vacance des 2 garages situés au 8 rue de l'Industrie à Morez (bâtiment dit « Soudométal » ou « Arcad'éco 2 »), il a été décidé de conclure un bail relevant du Code civil avec Monsieur Alves d'une durée de 1 an, du 7 avril 2022 au 6 avril 2023, tacitement reconductible pour des périodes de même durée, pour ces 2 garages de 19 et 21 m². Le montant du loyer mensuel est de 80,00 € HT.

Le Conseil communautaire prend acte du bail relevant du Code civil conclu avec Monsieur Julien Alves.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 039-243900479-20220608-2022_033-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 8 JUIN 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 033	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusé 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de délégation de signature – Bail dérogatoire avec la société Microunit	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le Président expose :

La société *Microunit*, entreprise spécialisée en ingénierie et études techniques, souhaitant développer ses activités sur le territoire intercommunal, a contacté dernièrement Haut-Jura Arcade Communauté afin de savoir si l'intercommunalité disposait de locaux compatibles avec ses activités sur la Commune de Hauts-de-Bienne. Compte-tenu de la vacance de locaux au niveau du bâtiment dit « Finasse 1 » (Arcad'éco 1) au 18 rue de la République à Morez, depuis la liquidation de la société *Atelier Paget*, et de l'adéquation de ces surfaces avec les activités envisagées, il a été décidé de conclure un bail dérogatoire avec la société *Microunit* d'une durée de 1 an, du 13 avril 2022 au 12 avril 2023, reconductible pour des périodes de même durée dans la limite de 2 ans, pour une surface de 290 m² (partie du bâtiment située côté rue de la République, à son rez-de-chaussée). Le montant du loyer mensuel est de 1 015,00 € HT, auquel s'ajoutent la TVA et le remboursement de la taxe foncière au prorata des surfaces occupées.

Le Conseil communautaire prend acte du bail dérogatoire conclu avec la société Microunit.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 034	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de délégation de signature – Bail dérogatoire avec Mme Léa Fleuriot	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le Président expose :

Madame Léa Fleuriot, pâtissière et chocolatière, a contacté Haut-Jura Arcade Communauté afin de savoir si l'intercommunalité disposait de locaux sur le territoire morézien, où elle pourrait exercer ses activités professionnelles. Compte-tenu de la vacance de locaux au niveau du bâtiment dit « Finasse 1 » (Arcad'éco 1) au 18 rue de la République à Morez, depuis la liquidation de la société *Atelier Paget*, et de l'adéquation de ces surfaces avec les activités envisagées, il a été décidé de conclure un bail dérogatoire avec Madame Fleuriot d'une durée de 1 an, du 15 décembre 2021 au 14 décembre 2022, reconductible pour des périodes de même durée dans la limite de 2 ans, pour une surface de 75 m² (partie du bâtiment située côté rue Gambetta, au 3^{ème} niveau). Le montant du loyer mensuel est de 286,50 € HT, auquel s'ajoutent la TVA et le remboursement de la taxe foncière au prorata des surfaces occupées.

Le Conseil communautaire prend acte du bail dérogatoire conclu avec Madame Léa Fleuriot.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 035	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de délégation de signature – Contrat de location avec Mme Joanna Muster	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le Président expose :

Une étudiante, Madame Joanna Muster, qui doit effectuer son internat en médecine de 6 mois au sein de la Maison de Santé (auprès de la société des médecins), a contacté Haut-Jura Arcade Communauté afin de trouver une solution de logement adaptée à sa situation. Considérant, d'une part, que l'intercommunalité est propriétaire de 2 studios au rez-de-chaussée dudit bâtiment, studios qui doivent normalement permettre aux médecins de loger dans le bâtiment en semaine, et, d'autre part, que le logement occupé précédemment par Madame Marie Meyer (également interne en médecine) est vacant, il a été proposé à Madame Muster de louer ce studio pendant toute la durée de son internat à Morez. Un contrat de location a donc été passé avec cette dernière pour la période allant du 25 avril 2022 au 31 octobre 2022 et un loyer mensuel de 195,78 € HT, auquel s'ajoute 33,00 € HT de charges locatives.

Le Conseil communautaire prend acte du contrat de location conclu avec Madame Joanna Muster.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_036-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 036	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusé 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Mise en place d'un service de transport scolaire à destination de la piscine du Syndicat mixte du Haut-Jura - Convention et groupement de commandes	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose : dans le cadre de sa compétence « *Transport sur le temps scolaire des élèves du primaire pour se rendre à la piscine, sur les champs de neige, les gymnases ou les équipements culturels du territoire communautaire* », Haut-Jura Arcade Communauté met en place et gère pour ses communes membres un service de transport à destination des écoles de son territoire. Compte-tenu, d'une part, de la présence sur son territoire d'une piscine (13 Rue Germain Paget à Morbier), propriété du Syndicat mixte du Haut-Jura, qui est utilisée également dans un cadre scolaire par d'autres communes de territoires voisins que sont Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanson, mais également, d'autre part, d'une opportunité financière et organisationnelle, il y a lieu de mutualiser avec les communes précitées, la commande de ce service à destination de la piscine auprès d'un prestataire et d'en coordonner son suivi.

En application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, il est possible de constituer un groupement de commandes pour permettre la passation d'un contrat entre les personnes publiques précitées et un prestataire, sélectionné après consultation et mise en concurrence.

Il est donc envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté et les communes de Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanson pour la mise en place d'un service de transport scolaire à destination de la piscine de Morbier. La convention précise les modalités de fonctionnement du groupement, les prestations commandées dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres. Celle-ci servira également de support afin d'en coordonner son organisation, son suivi d'exécution et sa refacturation. Au sein de ce groupement, Arcade serait coordonnateur et ses missions seraient les suivantes :



- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener la procédure de consultation et sélection du prestataire, conformément à législation et réglementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leurs sont liées ;
- Utiliser son propre profil acheteur comme support de la consultation et effectuer la mesure de publicité correspondante ;
- Convoquer et conduire la réunion de la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier le marché correspondant au prestataire, et cela au nom des membres du groupement ;
- Suivre l'exécution des prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Résilier au nom des membres du groupement le marché, s'il le juge nécessaire, tout en ayant prévenu dans la mesure du possible les autres membres du groupement dans un délai de 2 mois avant l'effectivité de cette résiliation ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la quote-part leur revenant, en fonction d'un calcul détaillé au sein de la convention de groupement.

Par ailleurs, la répartition des montants du marché entre les membres sera calculée au prorata de la population DGF de chacun. Il est convenu de passer un avenant chaque année, afin de remettre à jour les populations DGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la convention de groupement de commandes entre Arcade, Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanon, par laquelle il en est défini les modalités de fonctionnement et les prestations commandées dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, les avenants qui y seront passés, ainsi que tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_037-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 037	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Marché de transport	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose : dans le cadre de ses compétences « *Transport à la demande, hors transport scolaire, sur le territoire communautaire* » et « *Transport sur le temps scolaires des élèves du primaire pour se rendre à la piscine, sur les champs de neige, les gymnases ou les équipements culturels du territoire communautaire* », Arcade met en place un service de transport à la demande, pour les déplacements à l'intérieur de son territoire, hors transports professionnels, scolaires et extrascolaires, ainsi qu'un service de transport scolaire à destination des installations sportives (piscine, bassin d'apprentissage, gymnases et pistes de ski) et culturelles (médiathèque) de son territoire. Cependant, les marchés actuels, qui s'exécutent encore jusqu'au 31 août 2022, prennent bientôt fin et il y a lieu de les relancer, compte-tenu de la persistance du besoin.

Compte-tenu des montants estimatifs des futurs engagements passés, une procédure formalisée au sens de l'article L2124-1 du Code de la commande publique va très prochainement être lancée dans cette optique, afin de pouvoir sélectionner un ou plusieurs prestataires pour ces marchés. Il convient de noter que, suite à la décision du Conseil communautaire du 22 juin 2020, le Président peut « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget* » ; par conséquent, le Conseil communautaire reste seul compétent pour passer et signer le marché transport en l'état. Toutefois, bien qu'il ne soit pas prévu pour l'heure de Conseil communautaire avant la rentrée, il est impératif que les marchés soient signés cet été, afin que lesdits services soient effectifs au 1^{er} septembre 2022.

Il est rappelé que l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la faculté de modifier les conditions dans lesquelles le Président peut être autorisé à signer tout marché n'entrant pas dans le cadre de sa délégation. Il est en effet possible de prendre une seule délibération qui, en amont, autorise à engager la procédure de passation des marchés et à les signer à l'issue de la procédure à condition que soient indiqués la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés.



A ce titre, les données des prochains marchés à passer sont les suivantes :

- Lot n°1 : Transport à la demande
 - Forme : marché ordinaire ;
 - Objet et besoin : service de transport de personne à la demande sur le territoire communautaire, hors transports professionnels, scolaires et extrascolaires (les prestations seront similaires à celle du marché actuel [marché n°2017/FCS/01 – lot n°2]) ;
 - Durée : 1 an ferme à compter normalement du 1^{er} septembre 2022, reconductible par tacite reconduction 3 fois 1 an ;
 - Montant estimatif : 56 000,00 € TTC par an (révision avec indices représentatifs du montant de l'ancien marché à 44 000,00 € TTC par an), prix forfaitaire et révisable annuellement.
- Lot n°2 : Transport scolaire à destination de la piscine de Morbier
 - Forme : marché ordinaire passé sous groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté et les communes de Bois d'Amont, Les Rousses et Prémanon ;
 - Objet et besoin : transport scolaire à destination de la piscine de Morbier, permettant aux classes (du CP au CM2) des écoles des membres du groupement d'effectuer 8 séances par an ;
 - Durée : 4 ans ferme à compter normalement du 1^{er} septembre 2022 ;
 - Montant estimatif : 34 000,00 € TTC par an (révision avec indices représentatifs de l'ancien marché à environ 26 800,00 € TTC par an pour des prestations similaires) à partager entre les collectivités (Arcade représentant environ la moitié), compté à partir d'une base déclarée d'écoles et de classes concernées à l'instant T, prix forfaitaire et révisable annuellement, pouvant être modulé contractuellement par l'ajout ou le retrait de classe.
- Lot n°3 : Transport scolaire à destination des installations sportives et culturelles du territoire
 - Forme : accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum de 70 000 € TTC sur toute la durée du marché (afin de se prémunir de toute augmentation du coût de la vie) ;
 - Objet et besoin : transport scolaire à destination des installations sportives (bassin d'apprentissage, gymnases et pistes de ski) et culturel (médiathèque) de son territoire, permettant aux classes (maternelles et élémentaires) des écoles arcadiennes de se déplacer vers différents sites ;
 - Durée : 4 ans ferme à compter normalement du 1^{er} septembre 2022 ;
 - Montant estimatif : 13 000,00 € TTC par an (révision avec indices représentatifs de l'ancien marché à environ 10 300,00 € TTC par an pour des prestations similaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à passer et à signer les nouveaux marchés de transport dans les conditions telles qu'exposées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_038-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 038	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Marché de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose : l'accord-cadre de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) actuel, qui s'exécute encore jusqu'au 1^{er} septembre 2022, prend bientôt fin et il y a lieu de le relancer, compte-tenu de la persistance du besoin.

Compte-tenu des montants estimatifs du futur engagement passé, une procédure formalisée au sens de l'article L2124-1 du Code de la commande publique va très prochainement être lancée dans cette optique, afin de pouvoir sélectionner un prestataire pour ce marché. Il convient de noter que, suite à la décision du Conseil communautaire du 22 juin 2020, le Président peut « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget* » ; par conséquent, le Conseil communautaire reste seul compétent pour passer et signer le marché d'OPAH en l'état. Toutefois, bien qu'il ne soit pas prévu pour l'heure de Conseil communautaire avant la rentrée, il est impératif que le marché soit signé cet été, afin que ladite prestation soit effective au 2 septembre 2022.

Il est rappelé que l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la faculté de modifier les conditions dans lesquelles le Président peut être autorisé à signer tout marché et accord-cadre n'entrant pas dans le cadre de sa délégation. Il est en effet possible de prendre une seule délibération qui, en amont, autorise à engager la procédure de passation des marchés et accord-cadre et à les signer à l'issue de la procédure à condition que soient indiqués la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés et accords-cadres.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_038-DE



A ce titre, les données du prochain marché à passer sont les suivantes :

- Forme : marché public composite comprenant une partie « marché » avec des prestations à prix forfaitaire, qui s'exécuteront tout au long de la durée du contrat, et d'autre part, une partie « accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec maximum de 130 000,00 € TTC » avec des prestations à prix unitaire, qui s'exécuteront au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur ;
- Objet et besoin : Suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), avec intégration d'un volet « Opérations de Restauration Immobilière » ;
- Durée : 4 ans ferme à compter normalement du 2 septembre 2022 ;
- Montant estimatif : 270 000,00 € TTC pour toute la durée du marché et ses 2 parties, en se basant sur les objectifs énoncés au sein de la Convention OPAH-RU de Hauts-de-Bienne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à passer et à signer le marché de suivi d'une OPAH dans les conditions telles qu'exposées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_039-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 039	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusée</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : Modification de postes	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président présente les modifications de poste qu'il conviendrait de valider :

- Suite au départ et recrutement d'agents dans les services techniques (bâtiment), il est proposé au Conseil communautaire de procéder aux modifications suivantes :
 - Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet à compter du 17/04/2022.
- Suite au départ et recrutement d'agents dans les services administratifs (entretien et ménage), il est proposé au Conseil communautaire de procéder aux modifications suivantes :
 - Au vu de la charge de travail, un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet (13h00/semaine) en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet (15h00/semaine) à compter du 02/06/2022.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE les modifications de postes ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_040-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 040	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de l'établissement	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue au cours du 1^e semestre 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 65 agents : soit 13 femmes (20%) et 52 hommes (80%),

Le conseil communautaire, sur le rapport du Président après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE** le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'établissement.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_041-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 041	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Convention avec le CPIE du Haut-Jura	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos), et particulièrement suite à la mobilisation du grand public et du milieu scolaire, Haut-Jura Arcade a établi un partenariat depuis plusieurs années avec le CPIE du Haut-Jura. Un certain nombre d'actions et d'animations à destination d'enfants en milieu scolaire, du grand public, de public modeste ou encore des associations sur différents thématiques telles que l'énergie, le climat, la mobilité (réparation de vélo) et l'alimentation ont été mise en place ces 6 dernières années.

Une nouvelle convention de partenariat a été travaillée cette année, sur la thématique de la mobilité tout particulièrement, pour une mise en œuvre sur les années 2022-2023. Cette dernière est composée principalement de deux parties :

- Une action globale autour de la mobilité au sein d'une école élémentaire du territoire en impliquant les élèves d'une ou plusieurs classes pilotes de l'école au travers d'interventions variées en classe et éventuellement sur les temps méridiens mais aussi d'expérimentations ou de challenges. Ce projet sera construit sur-mesure en fonction d'une ou plusieurs réunions avec l'école et l'équipe pédagogique, Haut-Jura Arcade Communauté, la commune, associations etc... Cette action sera cofinancée dans le cadre du programme Climassif.
- Un renforcement du programme d'interventions du projet de la Biclouterie Jurassienne en proposant 4 journées (ou 8 demi-journées) d'animation d'ateliers de réparation itinérant à destination du grand public, des enfants et adolescents en milieu scolaire ou extrascolaire etc...

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_041-DE



Cette convention implique un reste à charge de 6 200 euros pour Haut-Jura Arcade Communauté, provisionné dans le budget TEPos et en lien avec les animations du plan vélo. Ce reste à charge sera donc pris en charge entre 60 et 80% par l'ADEME dans le cadre des conventions TEPOS et AVELO2.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le partenariat avec le CPIE du Haut-Jura, ainsi que la convention qui le matérialise ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 28/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_042-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 042	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Prime achat Vélos à Assistance Electrique (VAE)	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Haut-Jura Arcade Communauté, dans le cadre de son plan vélo, souhaite encourager le développement de la pratique cyclable par des aménagements et du jalonnement cyclable, des services vélos tels que la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE), le stationnement vélo, la réparation de vélo mais aussi au travers d'une communication et un programme d'animation adapté à destination des différents acteurs du territoire. Toujours dans le même esprit d'accompagner les changements de comportement et particulièrement des pratiques de mobilité, il est jugé intéressant d'expérimenter la mise en place d'une aide à l'achat d'un VAE. En effet, pour aller encore plus loin que la location de VAE et pour donner envie aux habitants de faire évoluer durablement leur pratique de mobilité, la mise en place d'une prime à l'achat peut s'avérer très incitative d'après les retours d'expérience de nombreux territoires. De plus, le territoire d'Arcade ayant de très forts dénivelés, le vélo électrique est un excellent outil afin de rendre accessible les trajets du quotidien au plus grand nombre.

Cependant, le prix élevé de ces vélos est un frein pour encore beaucoup de citoyens. La mise en place d'une prime de 10% du prix d'achat du vélo, dans la limite de 200 euros (soit 180 euros pour un vélo à 1800 euros TTC ou encore 200 euros pour un vélo à 2500 euros), prix moyen pratiqué par les collectivités et établissements publics en France, a l'avantage de permettre de débloquer une prime de l'Etat identique à celle de la collectivité, toujours dans la limite de 200 euros.

Il est ainsi proposé que Haut-Jura Arcade propose une telle prime (10% du prix d'achat TTC dans la limite de 200 euros) pour tout achat de VAE, sous les conditions suivantes :

- Résidence principale sur une des communes du territoire d'Arcade ;
- Une seule aide pourra être versée par foyer ;
- Revenu Fiscal de référence par part < 20 000 euros ;
- Avoir expérimenté le service de location de VAE géré par Haut-Jura Arcade Communauté. ;
- Le vélo doit être neuf, et respecter la définition du point 6.11 de l'article R311-1 du Code de la route ;
- Le vélo doit avoir été acheté après le 8 juin 2022, et la demande d'aide doit être faite dans les 6 mois suivant la date d'achat (la validité du dispositif d'aide s'étend du 8 juin 2022 au 31 décembre 2022) ;
- Engagement du bénéficiaire de ne pas revendre le vélo dans les 2 ans à compter de l'attribution de la prime.



Le nombre de dossiers traités sera limité à l'enveloppe de 3000 euros allouées à cette aide (soit environ 15 dossiers). Les dossiers seront traités au fur et à mesure de leur réception. L'attribution de la subvention se fera par signature du Président d'Haut-Jura Arcade Communauté.

La liste des pièces exigées par l'intercommunalité pour attribuer la prime figure au sein de la convention dédiée à cet effet, ainsi que dans le formulaire de demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place de la prime achat Vélos à Assistance Electrique (VAE) telle que présentée ci-dessus, ainsi que les pièces éditées à cet effet (convention d'attribution et formulaire de demande) ;
- AUTORISE le Président à attribuer ladite prime et à signer tout document afférent, notamment la convention d'attribution.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_043-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 043	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, , Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Avenant à la convention Watty de partenariat avec EcoCO ₂ - Reconduction du programme Watty à l'école pour l'année scolaire 2022-2023	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos) et particulièrement dans le cadre de la sensibilisation des enfants des établissements scolaires aux problématiques liées à l'énergie et aux enjeux du changement climatique, Haut-Jura Arcade a mis en place sur l'année scolaire 2021-2022 le programme Watty en lien avec l'entreprise EcoCO₂ à destination de 15 classes d'écoles primaires du territoire, de la grande section au CM2. Ce programme a permis de sensibiliser 337 élèves ayant réalisés chacun 3 ateliers, mais aussi des animations et un concours. La classe de CP de l'école de Longchaumois a remporté le concours régional.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé de prolonger ce programme WATTY, toujours financé à hauteur de 75% dans le cadre du dispositif des économies d'énergie (CEE). Le format est équivalent à celui de l'année précédente : 15 classes, 3 séances de 1h à 1h30 environ, 2 animations – allers retours avec les parents, 1 à 2 challenges dans l'année. C'est à nouveau le CPIE du Haut-Jura qui serait missionné par EcoCO₂ et qui interviendrait pour animer le programme. Le reste à charge sera de de 5400 euros TTC et est provisionné dans le budget TEPos et sera donc éligible à une prise en charge de 80% de l'ADEME dans le cadre de convention TEPos.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la reconduction du programme WATTY pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à ladite convention et tout autre document afférent.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_044-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 044	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, , Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, , Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absent</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de son engagement dans la transition écologique, sa volonté d'engager les acteurs économiques du territoire et tout particulièrement les artisans dans cette démarche, un partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bourgogne Franche-Comté et Haut-Jura Arcade Communauté est en cours de montage. Une convention, permettant de définir les conditions et modalités de ce partenariat, a été éditée. Ce partenariat permettra notamment à la CMA de mettre à disposition un conseiller transition énergétique et écologique à disposition d'Arcade pour divers événements, de contribuer à la réalisation de supports de communication, de préparer et animer des réunions sur des thématiques pré-ciblées, de mettre à disposition son fichier d'entreprise à Arcade, etc. Cette convention ne fait pas l'objet d'engagement financier, la CMA étant financée entre autres par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté pour accompagner les territoires engagés et volontaires sur ces thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE ce partenariat entre la Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté et Haut-Jura Arcade Communauté ;
- AUTORISE le Président à signer la convention.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_045-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 045	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Poursuite de la mise en œuvre du SPEE pour 2022-2023	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

La délibération n°2018/107 prise le 13 décembre 2018 acte l'engagement de Haut-Jura Arcade Communauté SPEE - Service Public d'Efficacité Energétique pour les années 2019-2020. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les ménages tant techniquement qu'économiquement dans le projet de rénovation énergétique de leur logement.

La délibération n°2020/087 du 10 décembre 2020 réassurait l'engagement du Conseil communautaire pour la période de 2021 à août 2022, conformément aux montants inscrits dans les conventions existantes, afin d'être en concordance avec les conventions collectives actuelles qui s'achèvent en août 2022.

L'accompagnement est en partie assuré par le conseiller Effilogis et par l'animateur de la plateforme, embauchés en interne, mais aussi par un prestataire externe recruté pour l'accompagnement technique des ménages. Cet accompagnement technique payant est subventionné par la Région et par Arcade, avec un reste à charge du ménage qui diffère selon son niveau de revenu.

Suite à un accord avec la Région, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du SPEE sur la période août 2022- décembre 2023.

Voici le plan de financement prévu entre août 2022 et décembre 2023 :

Dépenses		Recettes		
Charges fixes (charges salariales 2 ETP, communication)	142 800 €	Région	114 240 €	142 800 €
		CCHJ Arcade	28 560 €	

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 039-243900479-20220608-2022_045-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le budget pour les postes d'animateur et de conseiller, ainsi que le plan de financement présenté ;
- ACCEPTE de solliciter 114 240 euros d'aides financières sous forme de subventions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour 2022-2023 ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions et tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 039-243900479-20220608-2022_046-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 8 JUIN 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 046	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusé 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 25</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard)</p> <p><u>Excusé</u> : M. Daniel Flament</p> <p><u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin</p>
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Ecole de musique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs de l'Ecole de musique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

ARTICLE	Tarifs au 01/07/2022	
	Arcade	Extérieurs
FORMATION MUSICALE ENFANTS		
Trimestre	71,00 €	
Année Scolaire	212,00 €	
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE ENFANTS		
Trimestre	107,00 €	
Année Scolaire	322,00 €	
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ENFANTS		
Trimestre	85,00 €	
Année Scolaire	255,00 €	
FORMATION MUSICALE et/ou INSTRUMENTALE ADULTES		
Trimestre	157,00 €	
Année Scolaire	471,00 €	
FORMATION INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ADULTES		
Trimestre	67,00 €	
Année Scolaire	200,00 €	
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS ENFANTS		
Trimestre	171,00 €	
Année Scolaire	513,00 €	
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS et ORCHESTRE ENFANTS		
Trimestre	137,00 €	
Année Scolaire	411,00 €	

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 039-243900479-20220608-2022_046-DE

TARIFS EXTERIEURS - individuel instrument + solfège		
Cycle 1 = 30 min de cours hebdomadaire		1 007,00 €
Cycle 2 = 45 min de cours hebdomadaire		1 511,00 €
Cycle 2 = 1 h de cours hebdomadaire		2 013,00 €
MUSIQUE D'ENSEMBLE		
ATELIER ADULTES GUITARE ET CHANSON		
Année Scolaire	98,00 €	198,00 €
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ADULTES		
Année Scolaire	69,00 €	69,00 €
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ENFANTS		
Année Scolaire	66,00 €	66,00 €
CARTES JEUNES		
REMISE	50 % 1ère année	Aucune
FRAIS D'INSCRIPTION		
Année Scolaire	26,00 €	26,00 €
LOCATION INSTRUMENTS ET DIVERS MATERIEL		
Tarifs 2022/2023		
Location d'instruments par an		192,00 €
Sonorisation		19,00 €/jour
Autre instrument		16,00 €/jour
Location grand timbale 1		22,00 €/jour
Location petite timbale 5		22,00 €/jour

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 039-243900479-20220608-2022_047-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 8 JUIN 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 047	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 4 excusés avec pouvoir 1 excusé 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 25</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard)</p> <p><u>Excusé</u> : M. Daniel Flament</p> <p><u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin</p>
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Médiathèque	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs de la Médiathèque,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

MEDIATHEQUE ARTICLE	Tarifs au 01/07/2022	
	Arcade	Extérieurs
ABONNEMENTS : Imprimés, multimédias et ressources numériques Jumel		
ADULTES	15,00 €	72,00 €
TARIFS REDUITS : étudiants, demandeurs d'emploi, membres du COS (Arcade et extérieurs), AAH, CADA	5,00 €	
ENFANTS	5,00 €	50,00 €
ENFANTS Saint-Laurent-en-Grandvaux		35€ ou 30€ avec la Carte av. jeunes
CARTES JEUNES moins de 18 ans et TARIFS REDUITS	Réduction de 5 € = 0€ Enfants de moins de 18 ans +Tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi, AAH...) jusqu'à 30 ans	Réduction de 5 € = 45€ pour les enfants de moins de 18ans
CARTES JEUNES 18 à 30 ans	Réduction 5€ = 10 € pour adultes 18 à 30 ans	Réduction 5 € = 67€ pour adultes de 18 à 30 ans
CARTE VACANCES (imprimés et multimédia) valide 2 mois	15€ et caution	

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 039-243900479-20220608-2022_047-DE

GROUPE COLLECTIVITES		
ECOLES	Gratuit	
FAMILLES (parents + enfants -18 ans)	25,00 €	122,00 €
PRESTATIONS SUR SITE		
Photocopie, la page	0,40€ couleur et 0,20€ noir&blanc	
Impression, la page	0,40€ couleur et 0,20€ noir&blanc	
Remplacement carte perdue	5€/ Carte	
Remplacement des documents détériorés ou perdus	Facturation au tarif actuel des fournisseurs de la médiathèque, incluant les droits de prêts pour les DVD	
CHEQUES DE CAUTION		
Carte Vacances	Chèque 100€	

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_048-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 048	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs – Services techniques	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs des services techniques,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

SERVICES TECHNIQUES		Tarifs au 01/07/2022
ARTICLE	OBSERVATIONS	
DENEIGEMENT Forfait Annuel *		
Aux particuliers	Maison Individuelle	163,00€
	Copropriétés	325,00€
	Habitat Groupé	325,00€
<i>* : pas d'encaissement des règlements ni de déneigement tant que chacun n'a pas payé sa quote-part.</i>		
DENEIGEMENT ET SALAGE NORMAL		
Déneigement	1 Heure (intervention minimum 15 min)	147,00€
Salage	1 Heure (intervention minimum 15 min)	147,00€

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 039-243900479-20220608-2022_048-DE

TARIFS INTERVENTION (services techniques)		
Main d'œuvre mécanique	Taux horaire	44,00€
Main d'œuvre espaces verts	Taux horaire	39,00€
Main d'œuvre service	Taux horaire	39,00€
Main d'œuvre service voirie	Taux horaire	39,00€
Location véhicule léger / jour	avec personnel	321,00€
Location tractopelle / heure	avec personnel	120,00€
Location camion / heure	avec personnel	71,00€
Location balayeuse / heure	avec personnel	127,00€
Location nacelle / heure	avec personnel	239,00€
Turbine (Minimum 30 minutes) / heure	avec personnel	166,00€
Elévateur / heure	avec personnel	77,00€
Loc. Nettoyeur Haute Pression - heure	avec personnel	77,00€
Maintenance Maison Médicale	Taux horaire	57,00€

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_049-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 049	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Location salles et installations	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs pour la location des salles et installations d'Arcade,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

Location salles et installations		Tarifs au 01/07/2022	
ARTICLE	OBSERVATIONS		
LOCATIONS DIVERSES			
Stades ou vestiaires / jour	Particuliers ou Association	112,00 €	
Location gymnases (activités sportives)		112,00 €	
Location mur escalade (Gymnase de l'Hôtel de Ville de Morez)	Hors Jura Vertical	7,00 € par personne/demi-journée	
Location Dojo		50,00 €/demi- journée	
Location PTA (Plateau Techn Athlé)		50,00 €/demi- journée	
Utilisation Parking La Doye - jour	Redevance	100,00 € / Jour	
SALLE MULTI-ACTIVITE			
		Associations Arcadiennes	Extérieurs
Location	Par jour - de 8h à 8h le lendemain	350,00 €	500,00 €
Caution	Par chèque	350,00 €	350,00 €
Mobilier dégradé ou volé	Facturation selon remplacement à l'identique		

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_050-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUI 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 050	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Office de tourisme	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de procéder à un ajustement des tarifications de l'Office de tourisme,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

OFFICE DU TOURISME	Tarif au 01/07/2022
ARTICLE	
CARTOGUIDE / TOPOGUIDE	
Cartoguide Randonnée avec Grandvallièrre Individuel	7.00 €
Cartoguide Randonnée avec Grandvallièrre Revendeur	6.00 €
Carte Randonnée du PNR	8.00 €
Fiches Sentiers de Randonnée Individuel	0€50 la fiche
Fiches Sentiers de Randonnée Revendeur	0€40 la fiche
Fiches Balade en poussette	0€50 le livret
Fiches Balade en poussette Revendeur	0€40 le livret
Fiches Sentiers de VTT Individuel	0€50 la fiche
Fiches Sentiers de VTT Revendeur	0€40 la fiche
Fiches exercices ludiques enfants (parcours Randoland)	0,50 € la fiche et 1€ les 2 ou 4
Topoguide VTT Jura	19.95 €
Topoguide "Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura à pied"	14.70 €
Topoguide "Le Jura... à pied"	15.40 €
Topoguide "L'échappée Jurassienne"	14.90 €
Topoguide des Sentiers du Patrimoine	15.40 €
carte GTJ des pistes ski et raquettes des Montagnes du Jura	12.00 €
carte IGN les Grandes Traversées du Jura	8.95 €
Cartoguide "Le Jura à Vélo"	6.00 €

PLAQUETTES ET OBJETS TOURISTIQUES		Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Via Ferrata : Encarts Publicitaires Annonceurs		Reçu en préfecture le 30/06/2022
Via Ferrata : Demi Encart Publicitaire		180.00 €
Encart Publicitaire set de table grande taille		90.00 €
Cartes Postales Plonk et Replonk		Affiché le 29/06/2022
Posters panorama depuis La Dôle		255.00 €
Dépliants panorama depuis La Dôle		15.00 €
DVD "Pêche en eaux jurassiennes"		5.00 €
Livre "Chemin de fer de Morez à Saint-Claude"		15.00 €
Livre "Petite histoire de l'horloge comtoise"		8.00 €
livre Wild Light Jura de Nicolas Gascard		6.00 €
livre JURA l'autre regard de Nicolas Gascard		35.00 €
couteau morézien classique bois standard		38.00 €
couteau morézien classique bois supérieur		134.00 €
disque bleu		149.00 €
couteaux neck « ROD » de Régis Rodriguez (modèles n°1 à 6)		2.50 €
		139.00 €
carte postale "standard" (environ 10*15cm)	- 1€/carte - 2€ pour 3 cartes (soit 4€ le pack de 6) possibilité d'offrir 1 cartes par tranche de 3 belvédères débloqués dans l'application "Escapades Belvederes"	
Miel en pot (500g)		8.00 €
Gobelet Ecocup	- 2€/Ecocup '- possibilité d'offrir 1 ecocup par tranche de 6 belvédères débloqués dans l'application "Escapades Belvederes"	
magnet email "Morez site pittoresque du Haut-Jura"		5.00 €
macvin		17.00 €
vin de paille		23.50 €
crémant blanc brut		10.50 €
vin blanc tradition		14.00 €
vin blanc chardonnay		10.00 €
vin blanc savagnin		16.00 €
bière 33cl « classique »		3.30 €
bière 33cl « spéciale » (bio, éphémère, etc...)		3.50 €
bière 75cl « classique »		7.00 €
bière 75cl « spéciale » (bio, éphémère, etc...)		7.50 €
pack de 6 bières 33cl (sans emballage)		18.00 €
emballage pour le pack de 6 bières		1.00 €
Participation volontaire pour l'entretien de la via ferrata		1.00 €
ADHESIONS ANNUELLES		
Commerces, professionnels de santé et chambres d'hôtes		51,00 € / An
Gîtes et meublés	51€/an pour le 1er gîte ou meublé puis 42€/an pour les	
Restaurants		66,80 € / an
Hôtels	43 € et 5,50 € par chambre et 15,50 € par étoile et 43 €	
Gîtes d'étape et de groupes		43 € et 1,65 € par lit
prestataires touristiques et artisans recevant du public et entreprises artisanales		66,80 € / an
Centres de vacances		1,95 € par lit limité à 195 € / an
Campings		1,65 € par emplacement / an
un hébergement léger supplémentaire (ex : yourte, logement insolite, ...)		12€ / an
Industries et banques		83 € / an
Grandes surfaces		183 € / an
PRESTATIONS ACTIVITES ESTIVALES - MOBILITE DOUCE - VENTES POUR COMPTE DE TIERS		
Location de vélo électrique LYVIA - 1 mois		30.00 €
location de la salle d'escalade par un prestataire adhérent à l'OT		7 € / pers. / demi-journée
location de la salle d'escalade par un prestataire non-adhérent à l'OT		14 € / pers. / demi-journée
Carte Avantage Jeune		8.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 3 jours		30.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 7 jours		45.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 1 an		80.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 3 jours		15.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 7 jours		22.00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 1 an		40.00 €
Billetterie	Rétrocession sur total des ventes réalisées par l'OT - 2 % pour les associations intercommunales - 5 % pour les associations hors territoire	
vente pour compte de tiers	Pourcentage établi dans les conventions	



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 30/06/2022.

AFFICHÉE le 30/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_051-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 051	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 excusé	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Transport à la demande	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs pour le transport à la demande,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

Transports	Tarif au 01/07/2022
Transport à la Demande	2,50 € l'unité - 16,00 € les 10

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_052-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 052	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Délibération modificative – Fonds régional des territoires pour SNC LE JOKER	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Mme A. Daclin, Gérante de la société SNC Le JOKER, a fait sa demande pour le Fonds Régional des Territoires (FRT) le 29 janvier. La Commission économique, composée de la CCI-CMA, avait prévue 3 réunions : décembre 2020, juin et novembre 2021.

En conséquence, ce dossier est passé en commission en juin, puis a été approuvé le 29 juin 2021 par le Conseil communautaire pour une subvention FRT d'un montant de 7 240 euros.

Cependant, il s'avère que Madame DACLIN a commencé les travaux avant le courrier reçu de Haut-Jura Arcade Communauté daté du 8 juillet 2021. En effet, la gérante de ladite société a profité de la fermeture de son commerce pour confinement afin de réaliser ses travaux.

Après avis favorable de la Région, le Conseil communautaire a la possibilité modifier les modalités du règlement d'application local FRT afin de prendre en compte la date de réception de la demande du bénéficiaire, permettant ainsi de subventionner les factures du mois de mai pour un montant de 26 092,36 euros HT soit une subvention de 5 218,47 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE la modification des modalités de versement.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_053-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 053	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Convention de passage avec les propriétaires fonciers du Bike Park de Longchaumois	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Depuis la création du Bike Park de Longchaumois, il est utilisé plusieurs types de conventions. Initialement passée entre les propriétaires et la Commune de Longchaumois, une convention a été mise en place entre les propriétaires et la Communauté de communes lors de l'agrandissement du Bike Park. De plus, le chemin d'accès au départ des pistes est classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cependant ce classement n'a plus d'utilité puisqu'il n'y dorénavant plus de liaison piétonne ou VTT avec Cinqtréal.

Compte tenu des évolutions statutaires et contractuelles, il y a lieu de remettre à jour le conventionnement avec les propriétaires pour assurer la pérennité du site.

Dans un but de simplification et de mise à jour des conventions avec les propriétaires, il est donc proposé, d'une part, de déconventionner les tronçons inscrits au PDIPR et, d'autre part, de faire signer au fur et à mesure avec les propriétaires une nouvelle et unique convention avec Haut-Jura Arcade Communauté. Cette convention doit couvrir en totalité les propriétaires sur les risques liées aux usagers et aux travaux d'entretien réalisés par Arcade ou les entreprises de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le dé-conventionnement des tronçons inscrits au PDIPR ;
- VALIDE la convention entre Haut-Jura Arcade Communauté et les propriétaires fonciers du Bike Park de Longchaumois ;
- AUTORISE le Président à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_054-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 054	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Mission Locale Sud Jura – Demande de subvention	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Mission locale Sud Jura sollicite le versement d'une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 5047 euros, montant qui est fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement d'une subvention à Mission locale Sud Jura pour l'année 2022 d'un montant de 5 047 euros.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_055-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 055	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
4 excusés avec pouvoir	
1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget principal et budget annexe Maison de Santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Le Président expose que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe Maison de Santé sont en tous points identiques aux comptes administratifs présentés par l'ordonnateur.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver les comptes de gestion du budget principal et du budget Maison de Santé établis par Monsieur le Comptable du Trésor Public de Saint Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal établi par Monsieur le Comptable du Trésor public de Saint Claude ;
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Maison de Santé établi par Monsieur le Comptable du Trésor public de Saint Claude.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

Cachet de la collectivité

DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
N° 2022-056

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Nombre de membres en exercice :
Affiché le 29/06/2022

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26
ID : 039-243900479-20220608-2022_056-DE

VOTES : Contre Pour Abst.

Date de convocation :

Séance du **8 juin 2022** à **19 heures 00**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Gérard Bonnet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Laurent Petit en qualité de Président après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		653 078.52		311 322.79		964 401.31
Opérations de l'exercice	6 764 831.07	6 683 112.03	771 706.28	840 169.90	7 536 537.35	7 523 281.93
TOTAUX	6 764 831.07	7 336 190.55	771 706.28	1 151 492.69	7 536 537.35	8 487 683.24
Résultats de clôture	0.00	571 359.48		379 786.41	0.00	951 145.89
Restes à réaliser			429 975.52	19 075.00	429 975.52	19 075.00
TOTAUX CUMULES	6 764 831.07	7 336 190.55	1 201 681.80	1 170 567.69	7 966 512.87	8 506 758.24
RESULTATS DEFINITIFS		571 359.48	31 114.11	0.00		540 245.37

COMPTE ANNEXE POUR MAISON TRANSPOLE DE SANTE

Résultats reportés	0.00	29 030.41	56 879.05		56 879.05	29 030.41
Opérations de l'exercice	84 299.40	134 819.09	48 731.89	119 249.00	133 031.29	254 068.09
TOTAUX	84 299.40	163 849.50	105 610.94	119 249.00	189 910.34	283 098.50
Résultats de clôture		79 550.10		13 638.06	0.00	93 188.16
Restes à réaliser			1 048.50		1 048.50	0.00
TOTAUX CUMULES	84 299.40	163 849.50	106 659.44	119 249.00	190 958.84	283 098.50
RESULTATS DEFINITIFS		79 550.10		12 589.56		92 139.66

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice					0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00		0.00		0.00

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice					0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de clôture		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00		0.00		0.00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

Excusés avec pouvoir : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard)

Absente : Mme Virginie Poussin

Cachet

Pour expédition conforme,
Signé électroniquement par
Le Président, Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_057-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 057	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Affectation définitive des résultats du compte administratif du budget principal 2021	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Le Président expose au Conseil communautaire les résultats du Compte Administratif du Budget Principal 2021 et propose l'affectation définitive des résultats suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture **571 359.48 €**

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 379 786.41 €

Solde des restes à réaliser - 410 900.52 €

- 31 114.11 €

Résultat global

540 245.37 €

Affectation du résultat définitif de fonctionnement **571 359.48 €**

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (Invest. recette) 31 114.11 €

Compte 002 - Excédent reporté (Fonct. recette) 540 245.37 €

Compte 001 - Excédent reporté (Invest. recette) 379 786.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'entériner les résultats définitifs présentés.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 039-243900479-20220608-2022_058-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 8 JUIN 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 058	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Affectation définitive des résultats du compte administratif du budget annexe 2021 Maison de santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Le Président expose au Conseil communautaire les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de santé 2021 et propose l'affectation définitive des résultats suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture **79 550.10 €**

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 13 638.06 €

Solde des restes à réaliser - 1 048.50 €

12 589.56 €

Résultat global

92 139.66 €

Affectation du résultat définitif de fonctionnement **79 550.10 €**

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (Invest. recette) 54 908.89 €

Compte 002 - Excédent reporté (Fonct. recette) 24 641.21 €

Compte 001 - Excédent reporté (Invest. recette) 13 638.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'entériner les résultats définitifs présentés.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2020_059-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 059	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°1 – Budget principal primitif	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose au Conseil communautaire qu'après le vote du budget, une erreur a été détectée sur les opérations d'ordre sur les chapitres 040 et 042. En effet, il a été voté 25 000€ sur le chapitre 042 en recettes de fonctionnement sans la contrepartie de 25 000 € sur le chapitre 040 en dépenses d'investissement. Une décision est donc nécessaire pour acter cette modification nécessaire pour avoir une maquette équilibrée en 040 et 042 ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS
Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections - Article 2138 - Autres constructions	25 000.00 €
020 - Dépenses imprévues	-25 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter les modifications au Budget Primitif 2022

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 039-243900479-20220608-2022_060-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 8 JUIN 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 060	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 26</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard)</p> <p><u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin</p>
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°1 – Budget annexe Maison de santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président expose au Conseil communautaire la nécessité de mettre des crédits sur la ligne budgétaire 165 « remboursement caution » en dépense d'investissement et propose la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	530,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878-511 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	530,00 €	0,00 €	530,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
D-165-511 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	530,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	530,00 €	0,00 €	530,00 €
Total Général		1 060,00 €		1 060,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter les modifications au Budget annexe Maison de Santé 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_061-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 061	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Cession du véhicule Holder acquis en 2015	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

M. le Président indique au Conseil communautaire que le véhicule porte-outils HOLDER immatriculé DP-062-LP, acquis par la collectivité en 2015, peut être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un véhicule d'entretien multifonction HOLDER pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 20 000 euros. La société CASSANI DUBOIS, ayant eu connaissance de cette cession, a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du véhicule excédant 4 600 euros, une délibération du Conseil communautaire est nécessaire pour autoriser Monsieur le Président à le céder.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à vendre en l'état le véhicule HOLDER immatriculé DP-062-LP pour un prix de 20 000 euros et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 28/06/2022.

AFFICHÉE le 28/06/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 12/08/2022

Reçu en préfecture le 12/08/2022

Affiché le 12/08/2022

ID : 039-243900479-20220608-2022_062-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 062	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M. Florent Villedieu (pouvoir à Mme Nathalie Millet) Mme Martine Guyon (pouvoir à Mme Fabienne Jobard) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 4 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 2 juin 2022	
<u>Objet</u> : Projet habitat Jeunes / logement des apprenants	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Christine Jean-Prost

Monsieur le Président expose :

Pour faire suite à la réunion du 2 juin 2022, animée par Madame la Sous-préfète, au sujet du dossier « Logement des apprenants », qui revient désormais à l'ordre du jour, il s'avère nécessaire de remettre à jour l'étude des besoins réalisée en 2014 sur cette thématique, les données recueillies étant dépassées. A ce titre, un accompagnement par l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) est possible et pertinent dans la mesure où cette instance a déjà œuvré en ce sens sur Lons le Saunier, par exemple, et où un financement est possible à hauteur de 75% (l'Action logement finançant à 50% l'accompagnement et la Banque des territoires à 25%).

Pour information, sur Lons, le montant global de l'intervention complète s'élève à 33 200 euros, pour un périmètre d'accompagnement très largement supérieur à une simple mise à jour de l'étude des besoins. En effet, la prestation réalisée est découpée en différentes phases et correspond à un accompagnement du projet jusqu'à son ouverture. Le reste à charge serait donc de 8 250 euros.

Dans ce cadre, les différentes phases d'accompagnement du bureau d'étude seraient les suivantes :

- Phase 1 : actualisation de l'étude de besoins / opportunité et usage
- Phase 2 : étude d'opportunité et faisabilité technique préalable
- Phase 3 : définition des conditions de faisabilité économique de l'opération (investissement) et du fonctionnement du projet (exploitation)
- Phase 4 : lancement des études de l'opération (choix des intervenants, cahier des charges, etc...)

Avec les missions d'accompagnement spécifique du maître d'ouvrage en phase opérationnelle suivantes :

- Phase 5 : accompagnement du maître d'ouvrage dans le suivi et le pilotage des études de l'opération.
- Phase 6 : accompagnement du maître d'ouvrage tout au long de l'ensemble de la phase exécution / construction
- Phase 7 : accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en service de l'opération



Puis les missions d'accompagnement spécifique du porteur / gestionnaire du projet « Habitat jeunes » suivantes :

- Phase 8 : accompagnement vers l'obtention de l'autorisation préfectorale et des agréments de gestion notamment locative
- Phase 9 : accompagnement dans l'écriture et la validation du projet social, du projet d'établissement et du projet socio-éducatif
- Phase 10 : accompagnement du recrutement de l'équipe gestionnaire et socio-éducative du projet « Habitat jeunes »

Un choix d'accompagnement complet, tel qu'énuméré, est un gage certain de la menée à son terme du projet « Habitat jeunes ».

Toutefois, la définition des différentes phases, nécessaires à la réalisation du projet arcadien, doit obligatoirement être discutée afin d'être adaptée à la situation du territoire. En effet, tout ceci dépend également de l'entité qui portera, d'une part, la réalisation des logements (un bailleur social classique ayant la possibilité de réaliser en interne une partie de ces phases, alors que l'intervention d'un bureau d'étude pourrait peut-être être plus légère sur certains points) et, d'autre part, la création du projet social, ainsi que de son expérience sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'engagement dans cette étude et AUTORISE le Président à solliciter les financements comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 12/08/2022.

AFFICHÉE le 12/08/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit